



## PROCÈS-VERBAL

16

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **JEUDI 25 OCTOBRE 2018** à 8 h 30.

### PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bouelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Valérie Patreau, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif et monsieur Frédérick Roussel, secrétaire corporatif adjoint.

Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 8 h 30, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

#### CA-2018-164 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 OCTOBRE 2018

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

#### CA-2018-165 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 3 OCTOBRE 2018

PROPOSÉ par madame Valérie Patreau  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 3 octobre 2018.

CA-2018-166 ADOPTER LE BUDGET DE LA STM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adopter le budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2019 pour des revenus et des dépenses équivalant à **1 460 900 000 \$** selon le document joint à la recommandation;

2° de transmettre le document présentant le budget 2019 à la Ville de Montréal aux fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal.

CA-2018-167 ADOPTER LE PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2019-2028

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le programme des immobilisations de la Société pour les années 2019 à 2028, intitulé **PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028**, selon le document joint à la recommandation et de le transmettre à la Ville de Montréal pour fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal

CA-2018-168 AUTORISER LE RÈGLEMENT À L'AMIABLE DES LITIGES ENTRE LA STM ET SOCAM STM-3598-11-08-03 ET STM-STM-3461-01-08-18

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand  
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser un règlement à l'amiable dans les litiges judiciaires opposant la Société à **CONSTRUCTION SOCAM LTÉE** en lien avec le contrat de réfection du Centre de transport Frontenac (contrat STM-3598-11-08-03), et ce, pour un montant total maximum en capital, frais et intérêts et avant taxes de **4 150 000,00 \$**;

2° d'autoriser le directeur Affaires juridiques de la Société à signer tout document de nature judiciaire qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente.

le tout pour un montant total pour la Société de **4 771 462,50 \$** toutes taxes actuelles incluses.

CA-2018-169 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE  
FIRME D'AVOCATS LAVERY  
SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES  
RÉSOLUTIONS CA-2008-104, CA-2011-306, CA-2014-242 ET CA-2017-036

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser l'augmentation de l'enveloppe du mandat octroyé à la firme d'avocats **LAVERY DE BILLY S.E.N.C.R.L.**, pour représenter les intérêts de la STM dans le cadre de plusieurs litiges judiciaires impliquant la STM et des firmes ayant participé au projet de réfection du Centre de transport Frontenac (STM-3461-01-08-18), soit SOCAM Ltée ainsi que plusieurs de ses sous-traitants, la firme d'architectes Services intégrés Lemay et associés Inc. et deux sous-traitants de celle-ci, pour un montant maximum de **120 000,00 \$**, plus les taxes

le tout pour un montant maximum pour la Société de **137 970,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	13100
Compte	551250

CA-2018-170 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

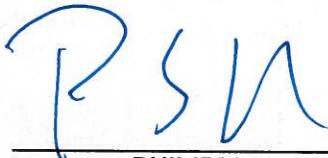
Il est

RÉSOLU

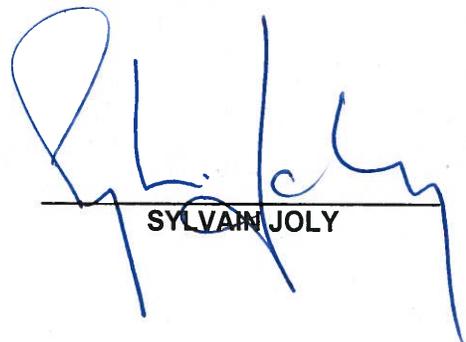
de lever la séance à 9 h 10.

Les résolutions CA-2018-164 à CA-2018-170 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du  
conseil d'administration

  
\_\_\_\_\_  
PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif

  
\_\_\_\_\_  
SYLVAIN JOLY